

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2018070003</i>	<i>23/11/2018</i>

Référence de la décision : A/EC/2018-11-193

Modification du certificat de sécurité de Régiorail France - Partie A et B :

A été autorisée, à la demande de Régiorail France, la modification de la partie A et de la partie B du certificat de sécurité, ayant pour objectif de traduire les changements d'organisation opérés au sein de Régiorail France.

Cette modification ne change pas la date de fin de validité qui reste fixée au 9 décembre 2019.